



Département de Maine-et-Loire
Arrondissement d'Angers
Canton de Beaufort en Vallée
COMMUNE DE LES BOIS D'ANJOU

**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DES BOIS D'ANJOU**

11 rue de la Mairie
FONTAINE GUERIN
49250 LES BOIS D'ANJOU
Réunion du 30 mars 2023



DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de mars, à 19h00, les membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Les Bois d'Anjou se sont réunis dans la salle des Mariages, 11 rue de la mairie, Fontaine-Guérin, sur la convocation qui leur a légalement été adressée et sous la présidence de Madame LE-BRUN Christelle, la Vice-Présidente,

Convocation :

Monsieur ou Madame : Sandro GENDRON ; Christelle LE BRUN, Brigitte BRARD, Isabelle BRETAUDEAU, Martine BRIOT, Claire HEULIN-RICHER, Sylvie ROUSSIASSE, Maryse TIERCELIN, Christelle BOUCHET, Christian BRETAUDEAU, Marie-Madeleine CHEVALIER, Vanessa COUVREUX-CHAPEAU, Marie Odile LÉBOUCHER, Claudine LEROY, Ghislaine PAYNE.

Étaient absents : Mme TIERCELIN Maryse ; Mme BOUCHET Christelle

Étaient absents excusés : M. GENDRON Sandro ; Mme COUVREUX-CHAPEAU Vanessa ; Mme LÉBOUCHER Marie-Odile donne procuration à Mme PAYNE Ghislaine ; Mme ROUSSIASSE Sylvie donne procuration à Mme BRIOT Martine

Secrétaire de séance : Mme BRIOT Martine

CCAS-DEL-23007 / RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉLECTIONS DE DOMICILE

Dans le cadre des élections de domiciles émises par le Centre Communal d'Action Social de la commune, Mme LE-BRUN Christelle, vice-présidente du CCAS, présente ledit règlement intérieur, en annexe, pour ainsi encadrer les demandes et renouvellements de domiciliations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE :

EN EXERCICE : 15
VOTES POUR : 11
VOTE CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Vu la présentation et la nécessité d'encadrer les élections de domicile sur la commune,

ARTICLE 1 :

APPROUVE le règlement intérieur des élections de domicile joint en annexe,

ARTICLE 2 :

AUTORISE Madame LE-BRUN, Vice-Présidence du CCAS de la commune des Bois d'Anjou à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document relatif à l'élection de domicile.

Fait et délibéré à Les Bois d'Anjou, le 30 mars 2023



La Vice-Présidente, Christelle LE-BRUN